



MAIRIE de Saint Lumine de Clisson

2 route de Clisson
44190 SAINT LUMINE DE CLISSON
☎ 02 40 54 76 38

Courriel :
urbanisme@saintlumindeclisson.com

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire le parrainage civil de votre enfant au sein de notre mairie.

Vous trouverez ci-dessous les démarches à effectuer afin que nous puissions préparer l'enregistrement.

Pièces à fournir pour les parents :

- La demande de parrainage civil
- Livret de famille
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant. (Validité de moins de 3 mois)
- Justificatif de domicile
- Photocopie des pièces d'identité de chaque parent

Pièces à fournir par chaque marraine et parrain :

- Fiche de renseignement
- Photocopie des pièces d'identité

Au dépôt de votre dossier complet en Mairie, vous serez informé d'une date et heure de rendez-vous pour l'enregistrement du parrainage civil.

Ouverture Mairie : Tous les matins de 9h à 12h sauf le jeudi